



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 30/2008

Demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 77'000.- en vue de la construction des nouveaux locaux du Jardin d'enfants "Arc en Ciel" à Cugy

Composition de la Commission des Finances	
Charles Leu	Président
Jane Derry-Meylan	Membre
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre, rapporteur
Thierry Rebourg	Membre

Dates des réunions
7 avril 2008
22 avril 2008
5 mai 2008

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions chaleureusement Madame Jacqueline Franzini, Municipale et responsable de l'instruction publique et M. José Rohrer, Municipal des finances, pour leur disponibilité ainsi que la transparence de leurs réponses. Les explications complémentaires qu'ils nous ont fournies sur ce préavis ont grandement facilité nos réflexions.

Un grand merci également à la commission ad hoc pour les échanges que nous avons eus.

2. Commentaires de la Commission

Sur la base des documents qui nous ont été remis (année scolaire 2006 – 2007), nous constatons que le jardin d'enfants accueille 134 enfants par semaine, répartis sur 8 demi-journées, soit

lundi matin	lundi apm	mardi matin	mardi apm	mercredi matin	jeudi matin	jeudi apm	vendredi matin	Total
21	10	21	10	21	21	9	21	134 enfants

Sur 65 enfants

- 35 viennent de Cugy ;
- 10 viennent de Bretigny ;
- 8 viennent de Froideville ;
- 3 viennent de Bottens ;
- 7 viennent de Morrens ;
- 2 viennent du Mont.

Pour mémoire, les communes de Cugy (CHF 5'000.-), Bretigny (CHF 2'000.-), Morrens et Froideville (CHF 1'000.-) accordent le cas échéant une garantie de déficit.

La commission est convaincue que l'état du bâtiment présente effectivement des signes de vétusté, ainsi que des conditions d'accueil parfois limites.

3. Appréciations de la Commission

La Commission apprécie le concept proposé par la Municipalité. En effet, mis à part l'adaptation des locaux aux normes émises par le SPJ, elle profite de cette opportunité pour y ajouter un second étage avec des surfaces qui pourront être utilisées par la commune.

4. Incidences financières pour la Commune de Cugy

La Commission estime et espère que la Municipalité profitera du temps à disposition pour entreprendre les démarches auprès de l'Association "Arc en Ciel" pour adapter le loyer qu'elle paiera pour ses nouveaux locaux.

Sachant que le bâtiment fera partie des bâtiments communaux, nous pourrions raisonnablement attendre que le loyer soit l'équivalent, par exemple, des intérêts hypothécaires correspondant à la part du coût du jardin d'enfants par rapport au coût total.

La surface à disposition dans les nouveaux locaux étant plus grande, un nombre d'enfants supérieur pourra ainsi y être accueilli et le coût par enfant devrait donc rester abordable pour les parents.

5. Amendements

Aucun.

6. Conclusions

Au vu des explications complémentaires reçues et après discussions, la COFIN vous propose d'accepter le préavis 30/2008.

Cugy, le 6 mai 2008

Charles Leu

Jane Derry-Meylan

Cédric Margot

Philippe Muggli
Rapporteur

Thierry Rebourg